

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle Gaston Defferre au Conseil Départemental de l'Aude, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19

Date de convocation du Comité : 5 avril 2022

<b>TITULAIRES PRESENTS :</b>			
Mesdames	CHALAVOUX Joëlle	Conseil Départemental 11	
	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MENASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	VERGE Jean-Luc	SIAH Fresquel	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
	BELART Xavier	SM du Delta de l'Aude	
	RIO Jean Louis	SM du Delta de l'Aude	
	HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
<b>TITULAIRES REPRESENTES :</b>			
	AZAIS DE VERGERON Gilles (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	MATEILLE Séverine (CD11)	représenté par	LARRUY Marie Ange
	BOYER CORCUFF Marie Laure (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette

Mme. Magali VERGNES a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTAS 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Président soumet au Comité Syndical les résultats de clôture de l'exercice 2021, délibéré lors de la séance du Comité syndical du 17/02/2022 et arrêtés comme suit :

- Section de Fonctionnement :
  - Déficit de l'exercice 2021 : - 41 799.21 €
  - Excédent de l'exercice antérieur : + 448 238.82 €

Soit un excédent cumulé de : + 406 439.61 €

- Section d'Investissement :
  - Excédent de l'exercice 2021 : + 142 993.85 €
  - Déficit de l'exercice antérieur : - 103 376.75 €

Soit un excédent cumulé : + 39 617.10 €

Le Président indique que :

L'excédent cumulé d'un montant de 446 056.71 €, sera affecté au Budget Primitif 2022 comme suit :

- au compte R002 « Excédent antérieur reporté Fonctionnement » pour 406 439.61 €,
- la totalité de l'excédent d'investissement cumulé d'un montant de 39 617.10 €, sera affecté en recette au compte R001 « Excédent d'investissement reporté » pour 39 617.10 €,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix :

**CONSTATE** l'excédent de 2021 d'un montant de + 446 056.71 € ;

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021, comme proposé ci-dessus, soit 406 439,61 € au compte R002 « excédent antérieur reporté Fonctionnement » et 39 617.10 € au compte R001 « Excédent d'investissement reporté »

**AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR

Affiché le 22/04/2022  
Publié le

REÇU EN PREFECTURE  
le 14/04/2022

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-011-251101549-20220413-CS\_DEL IB14\_